

Le Parlement européen s'oppose à l'importation de produits contenant des pesticides interdits



© AmadeoAV

Les députés européens ont rejeté à une large majorité, le 18 septembre en plénière, deux décisions de la Commission européenne visant à autoriser l'importation de produits contenant des pesticides interdits en Europe. Les députés souhaitent « *garantir des conditions de concurrence équitables* » aux produits agricoles européens et protéger la santé des citoyens européens mais aussi des pays producteurs, indique le communiqué. Ces décisions concernaient les résidus du fongicide cyproconazole et de l'insecticide spiroadiclofène dans les céréales, la viande, et de trois fongicides (bénomyl, carbendazime et thiophanate-méthyl) utilisés pour les agrumes. Ces produits phytosanitaires sont interdits depuis plusieurs années dans l'UE.

« *Ce vote est un avertissement et marque un désaveu pour la Commission qui, pendant plus d'une semaine, a fait pression sur le Parlement pour faire changer sa position* », se réjouit l'eurodéputé socialiste Christophe Clergeau, à l'origine des deux résolutions adoptées.

L'exécutif européen va devoir retirer ces deux textes et revoir sa copie. Les eurodéputés lui demandent de soumettre un nouveau projet « *abaissant tous les niveaux maximaux de résidus à la limite de détermination (la quantité la plus basse à laquelle ils peuvent être détectés) ou à la valeur par défaut de 0,01 mg/kg pour toutes les utilisations et de refuser toute demande pour des tolérances d'importation* », précise le communiqué.

Article publié le 19 septembre 2024



Sophie Fabrégat, journaliste
Cheffe de rubrique énergie / agroécologie

Actu-Environnement

© 2003 - 2024 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).